

## ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE JEUNES

### NATURE ET OBJECTIFS DE L'AIDE

Aide destinée aux associations qui organisent des échanges de jeunes, en dehors du cadre scolaire, entre la France et d'autres pays.

### BÉNÉFICIAIRES

Associations et comités de jumelage.

### TAUX D'INTERVENTION - CUMUL. MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT

Taux d'intervention :

Forfait de 31€ par jeune se déplaçant

Modalités d'attribution et de versement :

Chaque dossier fera l'objet d'un examen particulier au vu de l'intérêt du projet avant attribution d'une subvention par la Commission permanente.

### CRITÈRES UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Seuls les déplacements des jeunes de France vers d'autres pays sont subventionnés. Ces déplacements doivent être précédés ou suivis d'un accueil des jeunes étrangers en France (échange).

### PIÈCES À FOURNIR

- imprimé prévu à cet effet,
- RIB ou RIP,
- statuts de l'association
- pour la première demande récépissé de déclaration à la Préfecture
- extrait de déclaration au Journal Officiel

### DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction de la Culture et de la Jeunesse  
Service Jeunesse